



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal  
de l'Association de communes  
Police Région Morges

DATE : Morges, le 7 septembre 2016/ppz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 27 septembre 2016, à 20h00,  
à la Salle du Conseil communal Aula,  
rue des Voiles du Léman 4, 1028 Préverenges.**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Assermentation(s).
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2016.
5. Préavis du Comité de direction
  - N° 04/09.2016 Budget de l'exercice 2017 (documents transmis par courrier le 12 août 2016) ;
  - N° 05/09.2016 Indemnités de délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction ;
  - N° 06/09.2016 Demandes d'autorisations générales : de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas.
6. Rapport de commission
  - N° 04/09.2016 Budget de l'exercice 2017 (les documents suivront par courrier séparé).
7. Rapport-préavis du Comité de direction
  - N° 01/09.2016 Rapport-préavis sur la motion de la commission de gestion et des finances par laquelle elle demande une modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extra-budgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF. 50'000.00.

8. Communications du Bureau.
9. Communications du Comité de direction
  - Communication N° 02/09.2016 – Séances du Conseil intercommunal 2017.
10. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
11. Questions, vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président

la secrétaire

Hervé Nusbaumer

Claude de Titta